



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 28 MAI 2019**



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DU
28 MAI 2019**

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Gilbert Bapst.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et au représentant de la presse.

« Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil général de 2019.

Vous m'avez élu premier citoyen de la Commune pour cette année et c'est avec grand plaisir que j'ai l'honneur de présider ma première séance.

Permettez-moi, en préambule, de vous adresser quelques mots.

Eh oui ! Grâce à vous toutes et tous, après deux tentatives infructueuses, le mariage Autafond - Belfaux a eu lieu en 2015.

La situation devenait de plus en plus complexe et coûteuse pour la Commune d'Autafond, la fusion nous a permis de bénéficier de l'organisation et des infrastructures d'une grande commune.

Le territoire de la nouvelle commune a ainsi gagné en équilibre avec une zone urbanisée et une zone agricole importante.

Revenons maintenant à notre séance du Conseil général, comme de coutume, je vous informe qu'à l'issue de l'assemblée, vous êtes cordialement invités à partager le verre de l'amitié, offert par l'Entente Villageoise ».

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Il excuse l'absence de M. Roger Descloux, conseiller général, membre du groupe PDC-Belfaux Futuro.

Le Président informe que M. Georges Baechler, du groupe PS-PCS Ouverture a donné sa démission avec effet immédiat. Il a été membre du Conseil général depuis 2001 et faisait également partie de la commission d'aménagement. Cette démission date du 7 mai 2019, la procédure de remplacement est en cours et le nom de son remplaçant sera connu ultérieurement. Le Président remercie M. Baechler pour sa précieuse collaboration.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 31 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 31 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 7 mai 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 28 mai 2019, à 19h30,
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2019
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Election d'un membre à la commission des naturalisations
5. Election d'un membre à la commission financière
6. Approbation du nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires (*message no 75*)
7. Rapport de gestion 2018
8. Comptes 2018
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Comptes des investissements
 - c) Rapport de l'organe de révision des comptes
 - d) Rapport de la Commission financière
 - e) Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements et décharge au Conseil communal
9. Propositions
10. Questions
11. Divers

Un apéritif sera offert par l'Entente villageoise d'Autafond à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président



Gilbert Bapst



La Secrétaire



Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2019

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2019 dont un exemplaire a été adressé aux membres du *législatif* avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

Le Président donne la parole à Mme **Muriel Besson Gummy**, membre du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le 19 mars dernier, le point 6. « Information concernant la rénovation de la salle communale », nous était présentée par M. Sacha Karati, architecte, comme le relate le-procès-verbal de cette séance. Par contre, je suis restée sur ma faim concernant les détails de cette présentation. A mon avis, du moment que les documents n'ont pas été remis aux membres du Conseil général ni publiés en vue de la séance et que ladite séance du Conseil général est publique, il me semble opportun que la présentation PowerPoint fasse partie du procès-verbal ou y soit au moins annexée. Pourriez-vous donc ajouter cette annexe au présent procès-verbal »?

M. **Marc Lüthi** précise que ce document n'a pas été joint au procès-verbal étant donné qu'il s'agit d'un avant-projet (document de travail). Il insiste sur le fait qu'il n'est pas définitif. Cependant, si le Conseil général souhaite qu'il soit annexé au présent procès-verbal, il se ralliera à sa décision.

M. le Président informe que suite à la demande de Mme Muriel Besson Gummy, il sera annexé au présent procès-verbal.

M. le Président donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**, membre du groupe PS-PCS Ouverture qui demande la correction suivante :

Page 14, point 7, Rapport final du groupe de travail concernant la révision des règlements sur les eaux : remplacer « ces dires » par sa « présentation ». La phrase est dès lors formulée comme suit : *d'entente avec M. Jean-Pierre Frésard, sa présentation n'est pas retranscrite dans le présent procès-verbal*. Il demande également si le rapport de la commission pourrait être ajouté en annexe au procès-verbal de la séance du 19 mars arguant du fait qu'il pourrait intéresser nos concitoyens et éventuellement d'autres citoyens du canton. Il fait remarquer à ce sujet que le règlement concernant l'évacuation des eaux usées vient d'être rejeté pour la 2ème fois à Corminboeuf.

M. **Jean-Paul Meyer** précise que ce rapport a été adressé avec la convocation. Il insiste sur le fait que le procès-verbal n'est pas une retranscription in extenso de ce qui a été dit.

Il est également discuté de mettre ce rapport sur le site.

Mme **Rose-Marie Probst** relève qu'il s'agit d'un document de travail qui n'a pas à être publié. Il faisait intégralement partie des pièces qui étaient jointes à la convocation et n'a pas à être joint à ce procès-verbal.

M. **Jean-Pierre Frésard** se satisfait de cette réponse. Le rapport ne sera dès lors pas annexé au présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité par 31 voix avec les modifications demandées.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Le bureau n'a pas d'information à communiquer.

Le Président rappelle que cette rubrique du tractanda n'a pas pour but de donner la parole aux membres du Conseil communal pour donner des réponses aux questions ou aux propositions qui seront traitées aux points 9 et 10 de l'ordre du jour.

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique prend la parole :

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

« Je vais commencer par un petit intermède honorifique à l'égard de l'un de nos membres du Conseil communal. La semaine passée, le 23 mai précisément, a eu lieu à Guin une séance de Conseil d'Agglomération. Cette séance a marqué l'achèvement de l'année présidentielle de la commune de Belfaux assumée par notre vice-syndic, M. Marc Lüthi. Je tiens par ces quelques mots à le remercier très sincèrement d'avoir accepté cette fonction sans hésitation et avec beaucoup de fierté. Nommé le 17.05.2018 à une présidence annuelle de cette institution, Marc a dirigé 4 séances de Conseil d'agglomération et la commune de Belfaux s'est fait un honneur d'y accueillir la session du 28 février 2019, dans les locaux de la salle de paroisse plus précisément, qui sont mis gracieusement à notre disposition par le Conseil de paroisse sur demande. Grand merci à la Paroisse pour ce service !

Monsieur Lüthi a accompli son pensum avec beaucoup de compétences – rigoureux à respecter un protocole très strict et habile à jongler avec les 2 langues – avec beaucoup de prestance – magnifiquement beau en costume/cravate, sans oublier sa petite dose d'humour habituel ! Nous, les délégués de Belfaux, n'avons pu qu'être très fiers que Marc fasse partie des nôtres ! Bravo, Marc, pour cette année présidentielle et merci pour ton travail ! »

EMPLOYES COMMUNAUX

« Je vais poursuivre avec un 2^{ème} petit intermède honorifique. Celui-ci s'adresse à notre secrétaire-administrateur communal M. Laurent Wolfer qui a débuté en janvier 2017 une formation de cadre en administration communale, comme cela le lui avait été demandé lors de son engagement, qui se découpait en 4 modules, déployés sur 2 ans :

- Organisation, gestion, communication
- Droit public, droit privé
- Aménagement, constructions, environnement, équipements.
- Et enfin, Finances publiques

Cette formation, conçue et structurée pour le personnel administratif des communes de toute la Romandie a pour but d'acquérir ou d'améliorer les compétences pratiques et relationnelles nécessaires à une activité de cadre au sein d'une administration communale. M. Wolfer a brillamment terminé cette formation en décembre 2018 avec une moyenne de 5.25 pour l'ensemble des 4 modules. La remise de diplôme officielle a eu lieu le 22 mars de cette année à Yverdon, en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella et les Fribourgeois ne sont pas passés inaperçus au vu de leurs magnifiques résultats !

Nous tenons à féliciter Laurent pour cette brillante réussite et lui souhaitons un avenir fructueux avec dans ses larges poches ce prestigieux diplôme de cadre en administration communale. Bravo Laurent ! »

IMPLANTATION DU NOUVEAU CO DESTINE AUX ELEVES DES COMMUNES DE LA SARINE-NORD ET DU HAUT LAC-FRANCAIS

« L'Assemblée des délégués de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a eu lieu le mercredi 22 mai dernier à Rossens. A son tractanda : Construction d'une nouvelle école de CO : choix du site.

Hélas, comme vous avez pu le lire dans la presse du lendemain, le choix des délégués, après une présentation détaillée des 2 sites retenus, soit Belfaux et Givisiez, s'est porté sur le site de Givisiez avec un résultat de 57 voix à 29. Le site de Belfaux a été pénalisé par la nécessité de réalisation d'un pont sur le Tiguelet pour valider l'accessibilité d'En-Là. La construction de cet ouvrage d'art, alors qu'aucune desserte valable n'est en fonction dans ce secteur, a pesé lourd dans la balance de l'aspect « temporalité » : « le site de Belfaux présente des incertitudes ne permettant pas d'envisager une mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire en août 2026 », voici les termes d'une des conclusions.

Malgré cela, plusieurs qualités concernant notre projet d'implantation sur le site d'En-Là ont été relevées: le vif intérêt des autorités communales, une bonne accessibilité par le biais des transports publics ou de la mobilité douce, la surface généreuse (25'000 m2 de terrain contre 10'000 m2) permettant des aménagements extérieurs de type sportifs. Mais cela, hélas, n'a pas suffi malgré les interventions de soutien des communes d'Avry, de Noréaz, et de La Sonnaz entre autres.

A noter encore que nous étions passés de la prévision d'un CO à dimension humaine d'environ 500 élèves lorsque la décision a été prise d'une nouvelle construction à un CO de 750 voire 900 élèves lors de la détermination finale.

La zone « En-Là » définie en Zone d'Intérêt Général dans la procédure de modification de notre Plan d'Aménagement Local va dès lors repasser en Zone Agricole jusqu'à une prochaine demande de modification: en Zone à bâtir, par exemple, lorsque le quartier de La Gotta sera terminé, et tenant compte qu'En-Là se situe dans le périmètre de construction défini par l'Agglomération ».

M. Marc Lüthi, Vice-syndic, prend la parole :

FRIAC, NON BARBARE QUI VEUT DIRE : FRIBOURG AUTORISATION DE CONSTRUIRE

« Dans la cadre de la stratégie du Conseil d'Etat, ce dernier a décidé d'introduire l'obligation de déposer toutes les demandes de permis de construire de façon électronique que ce soit en procédure ordinaire ou simplifiée, et ceci dès le 1er juin 2019.

Une période de mise en route et pendant laquelle il sera encore possible de mélanger les deux systèmes est en vigueur pour les procédures simplifiées.

Pour les mises à l'enquête en procédure simplifiée, les requérants qui ne maîtrisent pas l'informatique peuvent demander à la Commune de faire le travail et ceci contre rétribution au prix coûtant.

Ce nouveau système vise à accélérer les procédures et à abandonner le papier ».

CHANTIER DU BATIMENT DIT DE LA PETITE ENFANCE

« Le chantier se déroule normalement, sans grosses surprises, mais tout de même avec son lot de découvertes souterraines. Je veux dire que certaines conduites ne sont pas où on pensait qu'elles étaient et on en trouve d'autres sans savoir à quoi elles servent. Mais ce sont les aléas d'un chantier tel que celui de la nouvelle école. Cependant, tous les éléments sont maîtrisés et c'est une très bonne équipe qui y travaille.

Lors de l'octroi du permis de construire, une des conditions contraignantes était celle de l'Ecab avec comme exigence le fait de capturer les eaux de ruissellement supérieures et ceci par la mise en place d'un collecteur d'eaux claires. En prévision d'une mise en séparatif du quartier du Rialet dans quelques années, le Conseil communal a décidé de profiter de la fouille du collecteur d'eau claire et d'y installer un collecteur pour les eaux usées. Je vous en parle avec l'assentiment du responsable des eaux.

Nous avons également profité du chantier pour mettre l'ancien bâtiment de l'école en système séparatif. Ceci amène des coûts non prévus qui seront réglés par le budget de fonctionnement et n'entrent donc pas dans le budget de la nouvelle construction ».

Mme Chantal Barras, Conseillère communale prend la parole :

Elle donne les informations concernant la manifestation villageoise « Belfaux-Belfête » qui se déroulera les 14-15-16 juin 2019. Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet www.belfauxbelfete.ch.

M. Gabriel Litzistorf, Conseiller communal prend la parole :

PERTES D'EAU SUR NOTRE RESEAU DE DISTRIBUTION

« La parution du rapport de gestion relève que de fortes pertes d'eau se sont manifestées ces 2 dernières années.

Après divers travaux de recherches effectués par nos services, nous avons recensé 1 cas sur le réseau communal et 4 cas sur des conduites privées, avec de fortes pertes. Celles-ci ont été remises en état de suite.

Suite à ces réparations et échanges de conduites privées, la Commune pensait avoir résolu le problème. Toutefois, les pertes étant toujours là, la Commune va mandater de suite une entreprise spécialisée pour les détections de fuite. »

MISE EN SEPARATIF DE LA PLACE DE LA HALLE DE SPORTS

« Après l'accord du crédit de construction par le Conseil général en septembre 2018 pour la mise en séparatif de la halle de sports, la Commune a demandé 4 soumissions pour ces travaux. Suite aux analyses de ces soumissions, la Commune a attribué les travaux à l'entreprise la plus avantageuse au niveau des conditions et du temps pour la réalisation.

Ces travaux se sont déroulés durant les Fêtes de Pâques afin d'éviter des désagréments aux enfants et utilisateurs de la place et éviter de nouvelles inondations aux locaux de la voirie et de la protection civile.

Ces travaux se sont déroulés sans aucun problème et ont été effectués en parallèle avec le début de la construction du bâtiment de la petite enfance. »

TROTTOIR ET PASSAGE PIETONS LES ESSERTINES

« Suite à de longues négociations avec les promoteurs et le SPC pour une participation financière à la réalisation du trottoir et passage piétons, une confirmation de participation à ces travaux nous a été garantie. Dès lors, la Commune a pris contact avec les 3 entreprises qui avaient déposé une soumission afin de confirmer si leurs conditions étaient toujours d'actualité.

Les travaux ont été adjugés à l'entreprise la plus avantageuse et garantissant l'exécution des travaux dans les délais souhaités par la Commune. Ces travaux vont débuter la 2ème semaine de juin et seront terminés à la fin août pour la rentrée des classes.

Un décompte final sera établi à la fin des travaux. »

RADAR « EDUCATIF »

« Comme vous avez certainement pu le constater, la Commune a acquis un radar « éducatif ». Celui-ci nous a déjà permis de récolter des informations sur la vitesse et le trafic sur une partie de notre réseau routier. Ces données seront transmises à la population dans un prochain Flash communal. »

Mme Muriel Frésard, Conseillère communale, prend la parole :

PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Pour la prochaine rentrée scolaire, une classe de 7H fermera.

6 enseignants prendront leur retraite. Il s'agit de Mmes Bapst, Despont, Gendre, Lambert, Page et de M. Bongard. Nous les remercions vivement pour ces années dédiées aux enfants et espérons qu'ils profiteront pleinement de leur retraite. Pour compléter l'équipe actuelle, nous avons procédé à l'engagement de Mme Sophie Delabays pour les 1-2 H, à 65 %, de Mme Saviana Daiana pour les 3-4 H à 55 %, de M. Toan Dang pour 4 unités en 3H, de M. Quentin Brumeaud pour des appuis pédagogiques, ainsi que de Mme Amandine Sudan pour les 8H, à 45 %. Mme Sudan habite Belfaux.

De plus, notre école sera "École pilote" dès l'année prochaine pour la mise en place du concept « Maintien et développement de la qualité dans les écoles fribourgeoises ».

Mme Linda Giunta Corbino, Conseillère communale, prend la parole :

ENTRETIEN DU RUISSEAU DE LA SONNAZ EN AMONT DE LA ROUTE CANTONALE

« Le ruisseau de la Sonnaz souffrait d'un problème d'écoulement des hautes eaux dans la partie amont de la route cantonale et provoquait des inondations du secteur. Des travaux de reprofilage du cours d'eau ont été entrepris à la fin mars 2019.

Suite à une vision locale avec le Service des lacs et cours d'eau, le Service de l'environnement a donné son accord pour un entretien du ruisseau en début d'année 2019. Les travaux autorisés consistent à arracher la grande majorité des roseaux présents et de reprofiler le ruisseau sans augmenter la largeur du lit du cours d'eau. Le Service de l'Environnement a assorti son autorisation d'une exigence d'arborisation du cours d'eau afin d'éviter la prolifération des roseaux à l'avenir. La commune de Belfaux a d'ores et déjà entamé des démarches pour boiser les bords du ruisseau de la Sonnaz.

Après une vision locale avec le garde-faune et le Service des lacs et cours d'eau, une pêche électrique a été organisée et les travaux ont été attribués à l'entreprise Propaysages à Grolley, suite à un appel d'offres. Les travaux ont été devisés à CHF TTC 19'097.00.

Les travaux ont eu lieu à fin mars 2019 à la satisfaction du Service de l'environnement et de la Commune. Les matériaux retirés du ruisseau ont été triés sur place et sont actuellement stockés au bord de la route de la Sonnaz. Les déblais sans roseaux seront réutilisés par la Commune. Les matériaux qui contiennent des roseaux vont donner de nouvelles pousses et doivent être évacués en décharge. La taxe de décharge étant facturée à la tonne, la Commune laisse ces matériaux se sécher avant de les amener en décharge.

Le SEn a expressément demandé de ne pas ensemer artificiellement les berges reprofilées de la Sonnaz afin de laisser les espèces s'implanter naturellement en bord de ruisseau.

Ces interventions devraient permettre un meilleur écoulement des hautes eaux. Par contre, le valon étant en zone inondable, de nouveaux incidents lors d'orages importants ne peuvent pas être exclus ».

M. Velko Stockel, Conseiller communal, prend la parole :

PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL (PAD) LA GOTTA

« Suite à la séance d'informations publiques du 04.02.2019, le Plan d'aménagement de détail (PAD) La Gotta a été mis à l'enquête publique du 05 avril au 20 mai 2019.

Durant cette période, une séance d'informations destinée à la population était planifiée pour le 2 mai en présence des représentants communaux, de l'architecte et de notre bureau d'urbanisme en charge du dossier de La Gotta, mais celle-ci n'a pas eu lieu tenant compte que personne n'a sollicité un rendez-vous.

Aujourd'hui, le PAD de La Gotta est sorti de l'enquête sans opposition et pourra être transmis aux services concernés de l'Etat.

Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce dossier ».

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL – BELFAUX

Le PAL est sorti de l'enquête publique. Cette période de consultation a donné lieu à 5 oppositions au Plan d'Affectation des Zones et à quelques remarques au Plan Directeur Communal.

Les séances de conciliation ont été organisées séparément avec chacun des opposants de février à mars et ont toutes abouti.

Aujourd'hui, toutes les oppositions ont été retirées. Le Conseil communal est en passe de déposer tous les documents se référant au PAL, au Service des Constructions et de l'Aménagement (Se-CA), sans opposition.

Concernant les remarques au Plan Directeur Communal (PDCom), le Conseil communal s'est prononcé en bonne et due forme comme il est prévu par la procédure.

Le dossier suit son cours : approbation.

Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce dossier ».

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

Le Président donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Comme vous avez certainement pu le lire dans la presse, les groupes de travail ont rendu leur rapport, qui a été discuté, finalisé et accepté par les Assemblées constitutives des 3 et 11 avril. Suite à cela, la consultation publique a été lancée. Elle a commencé le 13 mai et se terminera le 14 juin. Comme annoncé par tout-ménage, la Commune vous invite à venir participer au Forum de discussion qui aura lieu mardi prochain, le 4 juin à 19h30 dans cette salle. Nous vous présenterons succinctement les idées des différents groupes de travail et discuterons des questions du formulaire de la consultation publique. Chaque habitant de la Commune à titre individuel, mais également chaque société locale ou groupe politique peut remplir ce questionnaire, dont vous pouvez obtenir une version papier à l'administration ou compléter via le lien www.grandfribourg.ch. Nous vous attendons nombreux mardi prochain afin de débattre, échanger, connaître votre avis sur la suite à donner à ce projet de Fusion ».

Le Président remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. Election d'un membre à la commission des naturalisations

Suite à la démission de M. Emile Minder, il convient d'élire un nouveau membre à cette commission.

Le Président donne la parole à Mme Véronique Rebetez du groupe PS-PCS Ouverture pour la présentation du candidat :

« Le groupe PS-PCS Ouverture est heureux de proposer la candidature de M. Aurèle Schaller à la commission des naturalisations. Aurèle Schaller, 22 ans, est le deuxième d'une famille de 7 enfants. Il est étudiant en 3^{ème} année en gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg et membre du Conseil général de Belfaux depuis le 15 mai 2018. Nous vous remercions de bien vouloir accepter M. Aurèle Schaller comme membre de la commission des naturalisations ».

Etant donné que le nombre de personnes candidates est égal au nombre de sièges, M. Aurèle Schaller est élu tacitement à la commission des naturalisations.

5. Election d'un membre à la commission financière

Suite à la démission de Mme Solange Berset, un nouveau membre doit être élu.

Le Président remercie Mme Solange Berset pour son engagement et sa disponibilité en faveur de la commune de Belfaux.

Le Président donne la parole à Mme **Solange Berset** du le groupe PS-PCS Ouverture pour la présentation de la candidate :

« Le groupe socialiste a le grand plaisir de présenter Mme Murielle Angéloz Burns, experte comptable. Je ne vais pas vous redonner son curriculum vitae, il est dans le procès-verbal du Conseil général que nous approuvons ce soir.

Madame Angéloz Burns est responsable du département d'audit interne au département des finances cantonales. Dans cette tâche, elle s'assure du suivi correct des processus de taxation, analyse certains dossiers sensibles tant au niveau des personnes physiques que morales ou impôts à la source, impôts anticipés et gains immobiliers. Elle participe à différents projets informatiques et s'occupe également de la livraison et analyse des données fiscales du canton de Fribourg pour la péréquation financière. Avec son expérience professionnelle et ses nombreuses compétences, Madame Murielle Angéloz Burns est une candidate idéale pour rejoindre la commission financière. Merci de lui apporter votre confiance ».

Etant donné que le nombre de personnes candidates est égal au nombre de sièges, Mme Murielle Angéloz Burns est élue tacitement à la commission financière.

6. Approbation du nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires (message no 75)

Le Président donne la parole à M. **Velko Stockel**, Conseiller communal responsable de ce dossier.

M. **Velko Stockel** donne lecture d'une partie du message no 75 qui a été remis aux Conseillers généraux avec la convocation.

Le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe en revue ce règlement chapitre par chapitre.

Chapitre 1 : But et champ d'application

Pas de remarque

Chapitre 2 : Aide financière de la commune

Pas de remarque

Chapitre 3 : Contrôles et soins dentaires

Une copie du barème mentionnant quelques clarifications demandées par le bureau a été remise à chaque conseiller avant la séance. Le Président précise que ce barème est une annexe au nouveau règlement. Il informe qu'une rubrique sera ajoutée et mentionnera « zone noire = Revenu imposable = taxation fiscale, cf. art. 3 ».

De plus, dans le titre, il sera mentionné : « annexe au règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires ».

Le Conseil général n'a pas de remarque au sujet de cette proposition.

Chapitre 4 : Traitement orthodontique

Pas de remarque

Chapitre 5 : Participation forfaitaire de la commune

Pas de remarque

Chapitre 6 : Voies de droit

Pas de remarque

Chapitre 7 : Abrogation des dispositions antérieures

Pas de remarque

Chapitre 8 : Entrée en vigueur

Pas de remarque

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président soumet au vote le nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires avec les modifications du barème telles que mentionnés sur le document remis en début de séance aux membres du Conseil général.

Le nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est accepté à l'unanimité avec les modifications du barème comme demandé.

7. Rapport de gestion 2018

Le Président informe que celui-ci est parvenu aux membres du Conseil général en même temps que la convocation à la séance de ce soir. Ce document est accessible sur le site Internet de la Commune et quelques exemplaires sont à disposition pour les personnes assistant à la séance.

Le Président ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion 2018.

M. **Roland Schmutz**, du Groupe Arc-en-Ciel, prend la parole et remercie toutes les personnes qui ont œuvré à sa réalisation.

Mme **Muriel Besson Gumy** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS et Ouverture félicite le Conseil communal et toutes les personnes qui ont œuvré pour nous présenter ce rapport détaillé et qui représente un panorama des activités ayant eu lieu à Belfaux. Toutefois, preuve que nous l'avons lu en détail, ce rapport gagnerait à être plus

harmonisé et serait encore mieux lisible si la présentation des tableaux et des graphiques adoptait un ordre chronologique allant de gauche à droite comme aux pages 21-22, notamment, mais à l'inverse des pages 12, 13, 14, notamment, où l'année la plus récente est à gauche, ce qui est contre-intuitif ».

M. **Christophe Thode** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC Belfaux Futuro a pris connaissance avec intérêt du rapport de gestion 2018. Il remercie le conseil communal pour ce rapport très complet et la qualité des informations fournies ».

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

9. Comptes 2018

M. le Président informe que les réviseurs de la société Multifiduciaire Fribourg SA étant absents, leur rapport sera lu par le rapporteur de la commission financière.

Le Président donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine**, conseillère communale en charge des finances :

Présentations générales des comptes

Résultat

Le compte de fonctionnement 2018 boucle avec un bénéfice de CHF 867,12 après des amortissements ordinaires de CHF 459'936.00 et la création d'une provision de CHF 130'000.00 pour les débiteurs douteux.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre impôts enregistre une augmentation de 5.60 % par rapport aux comptes 2017.

Evolution des charges (par rapport aux comptes 2017)

Les charges qui lient la Commune au canton et aux associations de communes ont augmenté de 4.25 %.

Répartition des charges par dicastère

Le 11,78 % va à l'administration, le 1.25 % à l'ordre public, le 42.34 % à l'enseignement et formation, le 3,64 % à la culture et loisirs, le 11,99 % à la santé, le 19,13 % au social, le 7,72 % aux transports et communications, le 1,68 % à l'aménagement, le 0,47 % à l'économie.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à CHF 590'803.12 en diminution d'environ CHF 411'000.00 par rapport à 2017.

Investissements

Le compte d'investissements boucle avec un total de charges de CHF 2'170'602.50 et de revenus de CHF 57'975.05, soit un résultat négatif de CHF 2'112'627.45.

Dette

La dette a augmenté de CHF 7'134'049.41 à CHF 8'785'442.74.

Dette par habitant

La dette par habitant s'élève à CHF 2'631.95.

Le Président ouvre la discussion concernant la présentation générale des comptes.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la lecture du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA :

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune de Belfaux**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Belfaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 27'543'579.23, ainsi qu'un bénéfice de CHF 867.12.

Fribourg, le 20 mai 2019

Multifiduciaire Fribourg SA



Thibaud Demaison
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

Le Président remercie M. **Dominique Stohr** pour sa lecture et lui redonne la parole pour la lecture du rapport de la commission financière concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements de la commune de Belfaux pour l'année 2018.

Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 9 mai 2019. Une délégation de la commission financière a obtenu des explications concernant la vérification des comptes lors de cette présentation.

La commission financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements et des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière a reçu des explications de Mme Jacqueline Gury Racine et de M. Patrick Wider lors de sa séance du 18 avril 2019. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

En ce qui concerne les divers emprunts souscrits par la commune de Belfaux, la commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement. En effet, l'emprunt de CHF 3'500'00.00 a été renouvelé le 15 décembre 2016 pour une période de 3 années (auprès de la BCF avec un taux d'intérêt de 0.32 %), l'emprunt de CHF 2'000'00.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 années (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêt de 1.98 %) et l'emprunt de CHF 10'000'00.00 (crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance) a été souscrit le 10 décembre 2018 pour une période de 10 années (auprès de la BCF avec un taux d'intérêt de 0.83 %).

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 285'537.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 867.12 en tenant compte d'amortissements obligatoires de CHF 459'936.00 et d'une provision supplémentaire de CHF 130'000.00 pour les débiteurs douteux. Compte tenu des CHF 50'000.00 prévus au budget, le montant total de cette provision s'élève à CHF 180'000.00. Ce résultat est principalement dû aux revenus plus importants que budgétés. Cela se traduit par un cash-flow net final de CHF 590'803.12.

État de la dette

La dette de la Commune de Belfaux au 31 décembre est de CHF 8'785'442.74, en augmentation de CHF 1'651'393.33 (soit 23.1%) par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 2'631.95, en augmentation de CHF 518,78 (soit 24.5%) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de la dette est principalement due au crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance.

Remarque

La commission financière constate avec satisfaction que le Conseil communal a procédé à une augmentation du montant de la provision pour les débiteurs douteux, conformément au souhait exprimé par la commission financière dans son rapport du 10 mai 2018.

Au regard des détails du bilan au 31 décembre, il s'avère qu'un effort supplémentaire pour l'encaissement des impôts et le suivi du contentieux doit encore être fourni pour améliorer ces points. La commission financière demande de ce fait au Conseil communal de rapidement mettre en place les mesures nécessaires pour suivre ce dossier.

Conclusion

La commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges et le félicite pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let. cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

Le Président remercie M. Stohr et donne la parole à Mme Jacqueline Gury Racine pour la présentation du compte de fonctionnement, chapitre après chapitre. Il invite les membres du Conseil général à poser leurs éventuelles questions au fur et à mesure de l'avancée des chapitres.

a) Compte de fonctionnement

Chaque chapitre est présenté sous forme de graphique, certaines explications ont été données dans le livret des comptes en possession des conseillers généraux. Mme Jacqueline Gury Racine ainsi que les membres du Conseil communal restent toutefois à disposition pour répondre à toutes les questions.

Le Président ouvre la discussion après chaque chapitre.

Chapitre 9 Finances et impôt

M. Dominique Corpataux du groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

Son intervention concerne le compte 90.400.0, impôts récupérés sur le revenu.

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro a pris connaissance avec satisfaction que la Commune a pu récupérer des impôts en retard, mais il regrette que l'on soit forcé de faire des provisions si élevées pour les débiteurs douteux.

Nous apprenons que pratiquement tout le bénéfice 2018 a dû être utilisé pour épurer les pertes sur débiteurs des années 2009 à 2011.

Selon le bilan, à la page 51, nous constatons que cette épuration nous a coûté CHF 312'000.00 cette année, mais nous constatons également que les montants d'impôts impayés entre 2012 et 2016 s'élèvent à plus de CHF 1'200'000.00.

Nous saluons les efforts entrepris par le Conseil communal et par l'administration afin de traiter ce problème, mais nous pensons qu'il y a lieu de prendre des mesures plus drastiques afin d'éviter de telles pertes pour la collectivité.

Le groupe PDC-Belfaux Futuro souhaite faire des propositions en ce sens. Il se permettra de revenir sur ce sujet sous le point propositions ».

Le Président donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture ne peut qu'appuyer le constat de la Commission financière concernant la perception des arriérés d'impôts. Il constate que le total du contentieux inscrit au bilan pour les années 2012 à 2016 s'élève à plus de 1,2 mio. Il remercie d'avance le Conseil communal de poursuivre les efforts entrepris ».

Il profite du micro pour revenir au chapitre 29, Administration scolaire, compte 290.366.2 et 294.318.2.

M. Jean-Pierre Frésard observe que pour ces deux positions le dépassement du budget avoisine un taux de 100 %. Il demande des explications et fait au nom du groupe PS PCS Ouverture la remarque suivante :

« Globalement, le budget est établi de manière assez large et doit être respecté. La maîtrise du budget étant un exercice difficile, les dépassements doivent être réservés à des situations exceptionnelles ».

Concernant le compte 290.366.2, courses scolaires, **Mme Muriel Frésard** lui répond que lors de l'établissement du budget, le Conseil communal ne connaissait pas l'arrêt du Tribunal fédéral qui stipule que les courses scolaires ne peuvent plus être facturées aux parents. Dès lors, la Commune a dû prendre en charge ces montants.

Au sujet du compte 294.318.2, honoraires pour la rénovation de la salle communale, **M. Marc Lüthi** lui répond que le montant a été dépassé étant donné que plusieurs études ont dû être réalisées. Il s'agit principalement d'honoraires d'ingénieurs que le Conseil communal n'avait pas prévu de mandater. Il comprend la réaction du groupe PS-PCS Ouverture et espère que cette situation n'aura pas à se reproduire.

Mme Jacqueline Gury Racine relève que la nouvelle Loi scolaire prévoit qu'un montant forfaitaire sera pris en charge par l'Etat. Les modalités ne sont pas encore connues.

Mme Jacqueline Gury Racine revient sur le poste « Débiteurs douteux » :

« La responsable des finances et le Conseil communal sont sensibles au problème posé par le fait que la gestion des débiteurs douteux a posé et pose encore problème.

Depuis une année, un groupe de travail composé de moi-même, de la Syndique Mme Rose-Marie Probst, de la conseillère communale Mme Chantal Barras et du secrétaire communal M. Laurent Wolfer a été constitué pour analyser cette situation.

Le travail de ce groupe est en cours et, en juin, le Conseil communal sera amené à prendre les décisions qui s'imposent et proposées par le groupe de travail. Je ne peux pas, pour l'instant, aller plus loin dans les informations.

Je vous promets de revenir au prochain Conseil général de septembre 2019 pour vous donner des nouvelles et, en particulier, les solutions mises en route pour résoudre ce problème à court terme et remédier à ce type de situation à long terme ».

M. Jean-Pierre Frésard se dit satisfait de cette réponse.

Mme Solange Berset précise que le groupe PS-PCS Ouverture intervient sur le mode de fonctionnement comptable. Lorsqu'un montant est inscrit au budget, on ne peut pas décider en cours d'année d'une modification à moins qu'il y ait une raison spécifique.

Cette présentation détaillée n'amène pas d'autre question.

b) Compte des investissements

Mme Jacqueline Gury Racine informe que le compte d'investissements boucle avec un total de charges de CHF 2'170'602.50 et de revenus de CHF 57'975.05 soit un résultat négatif de CHF 2'112'627.45.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Solange Berset demande des informations concernant le crédit d'étude qui a été voté pour la rénovation de la salle communale. Elle relève que pour l'instant il n'y a pas de décompte par rapport à ce crédit d'étude. Sous la rubrique 294.318.2 du compte de fonctionnement, une partie

des montants ont été mis en honoraires d'études pour la rénovation de la salle communale alors qu'il y a déjà un crédit d'investissement qui avait été voté.

M. **Patrick Wider**, boursier communal, lui répond qu'il est possible que le montant soit passé dans le compte de fonctionnement au lieu du compte d'investissement. Cette correction sera faite en 2019.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

c) Rapport de l'organe de révision des comptes

Le rapport a été lu précédemment.

d) Rapport de la commission financière

Le rapport a été lu précédemment.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissement 2018 par un vote à main levée.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité par 31 voix.

11. Propositions

Le Président demande au Conseil communal s'il a des réponses aux propositions déposées par le Conseil général, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Proposition no 15, déposée le 05.12.2017 par Mme Solange Berset pour le groupe PS-PCS Ouverture

Dans sa proposition, Mme Solange Berset demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité de publier, sur le site Internet de la Commune, les décisions hebdomadaires du Conseil communal de Belfaux.

Mme Rose-Marie Probst lui répond :

« Le Conseil communal a étudié cette proposition et contacté les communes voisines publiant leurs décisions sur leur site Internet. Les principales informations récoltées sont les suivantes :

- Ces communes n'ont ni règlement ni directives écrites à ce sujet, mais seulement une pratique, affinée au long des années.*
- Les décisions publiées sont celles qui sont déterminées comme ayant un intérêt public et de portée générale. Sont exclues toutes les décisions qui concernent le personnel, les privés ou les dossiers qui sont en cours d'instruction. Par exemple :*
 - décisions démontrant un intérêt public et de portée générale ;*
 - démissions et remplacements au Conseil général et dans les Commissions et délégations ;*
 - procédures de consultation ;*
 - mesures de circulation ou de parcage ;*
 - PAL et PAD adoptés et transmis à la DAEC.*

La base légale en la matière est la « Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) ». Son chapitre 2 (publicité des séances) stipule notamment :

- A moins que la législation spéciale n'en dispose autrement, les autres séances des organes publics (ndlr : les séances du Conseil communal) se tiennent à huis clos.*
- Le huis clos ne restreint pas le devoir d'informer résultant de la présente loi.*
- Les organes publics assurent d'office et régulièrement une information générale du public sur leurs activités ;*
- L'information est donnée rapidement, de manière objective, complète, pertinente et claire.*

- *L'information d'office est diffusée par des moyens appropriés, qui tiennent compte de sa nature et de son importance ainsi que des ressources disponibles; la diffusion par les médias et la mise à la disposition du public par les technologies modernes de communication sont privilégiées.*

Actuellement, le Conseil communal communique ses décisions de la manière suivante :

- *Flash Info : 3 éditions en petit format + 1 édition sous la forme d'un bulletin plus complet relatant l'entier de l'activité annuelle (publié généralement en septembre).*
- *Rapport de gestion, publié en mai et distribué aux Conseillers généraux et, sur demande, à chaque citoyen.*
- *(A noter que ces documents se trouvent dès leur publication sur le site Internet et que les anciennes éditions restent consultables en permanence)*
- *Séance du Conseil général (séance publique), via le point « information du Conseil communal ».*
- *Site Internet : ponctuellement, les décisions et événements importants (séances publiques, Fusion du Grand Fribourg, Aménagement du territoire, etc.).*
- *Application pour Smartphone : les mêmes informations que celles publiées sur le site Internet.*

Tenant compte de la structure actuelle de la communication du Conseil communal, du fait que celle-ci respecte la loi sur l'information et l'accès aux documents, du fait que l'ajout d'une nouvelle communication hebdomadaire occasionnerait un surplus de travail (pour le Conseil communal et pour l'administration communale), le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière sur cette proposition ».

Le Président demande à Mme **Solange Berset** si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal. Elle lui répond qu'elle prend acte de cette décision et qu'elle la respecte.

Nouvelle proposition

Le Président sollicite le Conseil général pour d'éventuelles nouvelles propositions et donne la parole à M. **Dominique Corpataux** qui intervient au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro.

« Afin de limiter les pertes sur débiteurs, en particulier les risques financiers pour la Commune liés aux impôts impayés, le groupe PDC-Belfaux Futuro propose que le Conseil communal renforce la gestion des débiteurs avec des ressources supplémentaires, ceci afin d'instaurer un suivi plus strict du contentieux.

Il propose également que le Conseil communal ou l'administration rencontre les débiteurs concernés afin de conclure des arrangements de paiement personnalisés et ainsi d'améliorer le potentiel de recouvrement ».

Le Président remercie M. Dominique Corpataux et ouvre la discussion générale au sujet de cette proposition.

Mme **Solange Berset** relève que la commission financière a eu les mêmes débats. Une séance est d'ailleurs prévue avec le Conseil communal afin de faire entrer en force les demandes qui concernent exactement les mêmes points qui ont été soulevés par M. Dominique Corpataux. La commission financière a reçu un mot d'ordre pour ne pas en parler étant donné que le Conseil communal était en pleine discussion à ce sujet. Elle est surprise que le groupe PDC-Belfaux Futuro n'ait pas respecté cette confidentialité.

M. **Dominique Corpataux** précise que le groupe PDC-Belfaux Futuro n'est pas au courant de ce qui se passe au sein de la commission financière. Le constat a été fait à la lecture des comptes. Il insiste au sujet de la deuxième partie formulée dans la proposition.

M. **Jean-Paul Meyer** suggère d'attendre les propositions du Conseil communal à ce sujet et, si celles-ci ne sont pas concluantes, de revenir avec cette proposition lors d'une prochaine séance.

Le Président demande à M. **Dominique Corpataux** s'il souhaite maintenir sa proposition et de passer au vote.

M. **Dominique Corpataux** lui répond qu'il désire maintenir la deuxième partie, c'est-à-dire :

« Il propose également que le Conseil communal ou l'administration rencontre les débiteurs concernés afin de conclure des arrangements de paiement personnalisés et ainsi d'améliorer le potentiel de recouvrement ».

Mme **Solange Berset** informe que la proposition de M. Dominique Corpataux est exactement celle qui a été formulée par la commission financière. Elle souhaite dès lors reporter la totalité de la proposition.

M. **Christophe Thode** relève que les Conseillers généraux, membres du groupe PDC-Belfaux Futuro ont fait leur travail. En examinant les comptes, ils ont constaté qu'il est nécessaire de renforcer la gestion des débiteurs et, de ce fait, ont décidé de formuler la proposition ci-dessus.

Mme **Jacqueline Gury Racine** rappelle que la demande de confidentialité a été discutée avec une délégation de la commission financière. Le groupe de travail étudie des solutions pour remédier à cet état de fait. Celles-ci seront soumises au Conseil communal dans le courant du mois de juin. Dès lors, elle promet de revenir avec des informations pour la séance de septembre.

M. **Emmanuel Ducotterd** informe que le groupe PDC-Belfaux Futuro s'est bien rendu compte, en examinant les comptes, qu'il y a un réel problème avec la gestion du contentieux. Il insiste sur le fait que le groupe n'a pas passé outre la demande de confidentialité. Cette proposition émane des membres du groupe PDC-Belfaux Futuro et non pas des membres de la commission financière.

M. **Dominique Stohr** se rallie à la solution de laisser le Conseil communal prendre les mesures nécessaires et d'attendre la séance de septembre pour que celui-ci donne les informations concernant les démarches qui seront entreprises pour régler le problème de la gestion du contentieux.

M. **Dominique Corpataux**, pense qu'il est opportun d'attendre la séance de septembre et reporte sa proposition.

Le Président invite le Conseil communal à se pencher sur ce problème récurrent. Des réponses sont attendues pour la séance de septembre.

12. Questions

Le Président demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux questions qui ont été posées lors des séances précédentes, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Question no 14, déposée par M. Jean-Pierre Frésard du groupe PS-PCS Ouverture

Dans sa question, M. Jean-Pierre Frésard demandait si le Conseil communal envisageait de modifier les taux d'intérêt moratoires et rémunérateurs des impôts pour le prochain exercice.

Mme **Jacqueline Gury Racine** lui répond :

« Les taux actuels ont été fixés en 2016 par le Conseil communal.

Ils seront modifiés conformément aux taux cantonaux à partir de l'année 2020 ».

Le Président demande si M. Jean-Pierre Frésard est satisfait de cette réponse. Celui-ci lui répond dans l'affirmative.

Question no 21, déposée par M. Gilbert Bapst de l'Entente villageoise Autafond

Dans sa question, M. Gilbert Bapst demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité d'interdire le passage des camions ou en tout cas de trouver une solution pour diminuer le trafic sur cette route.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond :

« La commune de Belfaux a installé un dispositif de comptage sur la route d'Autafond du lundi 6 mai 2019 à 14h au lundi 13 mai à 14h à la fin du hameau des Chenaleyres.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- *Nombre de véhicules comptabilisés : 3060 véhicules dans les 2 sens, soit 437 véhicules par jour*

- *Nombre de camions comptabilisés : 38 camions dans les 2 sens, soit 5.5 camions par jour en moyenne.*
- *Le pourcentage de poids lourds sur ce secteur est donc de 1.25 %*

A titre de comparaison, la route de La Rosière à Belfaux comptabilise un trafic journalier moyen d'environ 13'400 véhicules par jour, dont 820 poids lourds, soit un pourcentage de 6.1 %.

Il est à noter que, dans certains cas, le système de comptage confond les convois agricoles et les poids lourds. Dans ce cas précis, le nombre de véhicules agricoles est identique dans les deux sens. Vu que les tracteurs effectuent généralement des allers-retours, tout laisse à penser que le système a différencié correctement les camions des tracteurs.

Dans le même ordre d'idée, il a été comptabilisé 20 poids lourds dans le sens montant et 18 dans le sens descendant. Cette constatation nous permet de déduire que seuls 2 camions ont effectué le transit en direction de Chésopelloz. Le solde du trafic était donc destiné au village d'Autafond.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires sur cette route ».

Le Président lui répond qu'il ne s'est pas rendu compte du nombre de véhicules qui empruntent cette petite route d'Autafond. Il relève que celle-ci est étroite et devient passablement abîmée. Ceci est principalement dû aux travaux « Valtraloc ». Il est satisfait de la réponse de M. Litzistorf et le remercie.

Question no 20, déposée par Mme Greetje Maertens du groupe PS-PCS Ouverture

Dans sa question, Mme Greetje Maertens demandait au Conseil communal si un lieu de rencontre intergénérationnel dans le nouveau quartier de La Gotta est envisagé.

M. Velko Stockel lui répond :

« Le Conseil communal de Belfaux a examiné avec attention la question posée par l'intervenante. Pour rappel, une réponse a déjà été donnée le 15 mai 2018 par Mme Mary-Lise Bapst, conseillère communale, sur ce même sujet.

Concernant le développement du quartier de La Gotta, le Conseil communal en collaboration avec les promoteurs, a présenté à la population le 4 février 2019, le projet de ce futur quartier dans le cadre d'une soirée d'informations.

A ce jour, le PAD La Gotta est sorti de l'enquête sans opposition et pourra être transmis aux services concernés de l'Etat pour l'obtention du permis. Dès la délivrance de ce document, les promoteurs pourront démarrer, selon leur bon vouloir, le démarrage du quartier ainsi que la construction des immeubles.

Parallèlement, les promoteurs de La Gotta, par la voix de leur architecte M. Eric de Weck, précisent que le nouveau quartier se réalisera étape par étape, réparties sur plusieurs années. Tout dépendra du rythme par lequel les nouveaux logements seront mis sur le marché et obtiendront le succès escompté.

De plus, parmi les objectifs développés dans ce PAD, il faut relever que l'aménagement de ce quartier fait la part belle à la mobilité douce et à l'aménagement de places extérieures qui favoriseront les rencontres de tous les habitants, et par là même les rencontres intergénérationnelles : grande place publique, cours végétalisées, espaces de jardins, etc.

Concernant les logements à concept intergénérationnel favorables à la population des seniors, avec notamment des appartements à loyers abordables, le Conseil communal, n'étant pas lui-même propriétaire et promoteur, ne pourra que suivre avec grande attention et en étroite collaboration avec les futurs promoteurs les dossiers de mise à l'enquête et décidera, le moment venu, la part active qu'il choisira de prendre lors de la réalisation de ces projets. Le Conseil communal n'oublie pas la Loi Senior+ qui impose un concept pour et avec les seniors et saura répondre à ce devoir si l'offre de La Fondation St Maurice, qui propose aujourd'hui à nos seniors de tels appartements, est insuffisante à répondre aux besoins actuels de nos aînés ».

Mme **Greetje Maertens** remercie M. Velko Stockel pour sa réponse. Elle demande que le Conseil communal prenne contact avec les promoteurs afin de s'assurer qu'ils ont bien compris le système

de subventions fédérales pour les aménagements de logements pour les personnes à mobilité réduite.

M. **Jean-Pierre Frésard** relève que, dans la réponse qui a été donnée, on ne ressent pas la motivation du Conseil communal. Lorsque le promoteur aura décidé du type de logements qui seront installés dans ces immeubles et les aura mis à l'enquête, il craint qu'à ce moment-là, il soit trop tard pour penser à des logements pour des personnes à mobilité réduite. Il se joint à la demande de Mme Maertens et attend du Conseil communal qu'il intervienne auprès des promoteurs à ce sujet.

M. **Velko Stockel** lui répond que le Conseil communal abordera ce point avec les promoteurs lors d'une prochaine séance.

Nouvelle question

Le Président donne la parole à Mme **Murielle Angéloz Burns** représentante du groupe PS-PCS Ouverture :

« Les autorités de la commune de Belfaux disposent d'un nombre conséquent de commissions. Si je ne me suis pas trompée, j'en ai compté 11.

En tant qu'habitante, je souhaite remercier leurs divers membres pour leur engagement. En effet, ils contribuent grandement au bon fonctionnement et à la qualité de vie à Belfaux.

En tant que membre du conseil général, je m'intéresse aux objectifs poursuivis ainsi qu'aux tâches confiées à ces commissions. C'est pourquoi je pose les questions suivantes au conseil communal :

- 1. Serait-il possible d'établir un cahier des charges ainsi qu'une liste des objectifs pour les commissions*
- 2. Serait-il possible d'informer régulièrement le conseil général quant à l'accomplissement de ces tâches et l'atteinte des objectifs ?*

Tout en étant consciente de l'effort demandé aux membres du conseil communal ainsi que des diverses commissions, je suis convaincue que cet exercice pourrait dans certains cas « raviver la motivation » et pour le moins initier des débats intéressants.

D'avance, je vous remercie d'étudier ma question ».

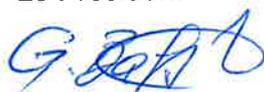
La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt le point relatif aux questions.

13. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la séance en remerciant, une nouvelle fois, les participants pour leur engagement pour la collectivité et les invite à partager l'apéritif offert par l'Entente villageoise d'Autafond.

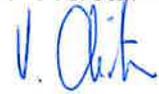
La séance est levée à 21h30.

Le Président


Gilbert Bapst



La Secrétaire


Véronique Christan

Assainissement de la salle communale de Belfaux
Présentation du 19.03.2019



patrimoine
architecture
territoire
www.paterr.ch

paterr Sarl
ch de la Fin du Clos 38
CH- 1816 Allarens
+41 (0)26 469 01 72

Fribourg
rue Pierre Yarly 6b
CH-1702 Givisiez
+41 (0)26 556 79 50

Vaud
av de Séverin 32b
CH-1004 Lausanne
+41 (0)21 565 79 50

Définition des besoins

Architectural / constructif

Situation actuelle :

- Revêtements intérieurs usés.
- Pas d'étanchéité sur le radier (remontée d'humidité).
- Espaces de rangement manquants.
- Pas de cuisine.
- Mobiliers et installations électriques vétustes.

Objectifs du projet :

- Rénovation des revêtements intérieurs.
- Assainissement de la chape.
- Création d'espaces de rangements.
- Installation d'une cuisine.
- Amélioration du confort avec un mobilier et des installations adaptés (projecteur, sonorisation, luminaires) .



Définition des besoins

Acoustique

Situation actuelle :

- Phoniquement, les revêtements existants ne sont pas adaptés pour des séances du conseil général.

Solutions proposées :

- Absorbants au plafond.
- Absorbants contre les murs (env.100m²).

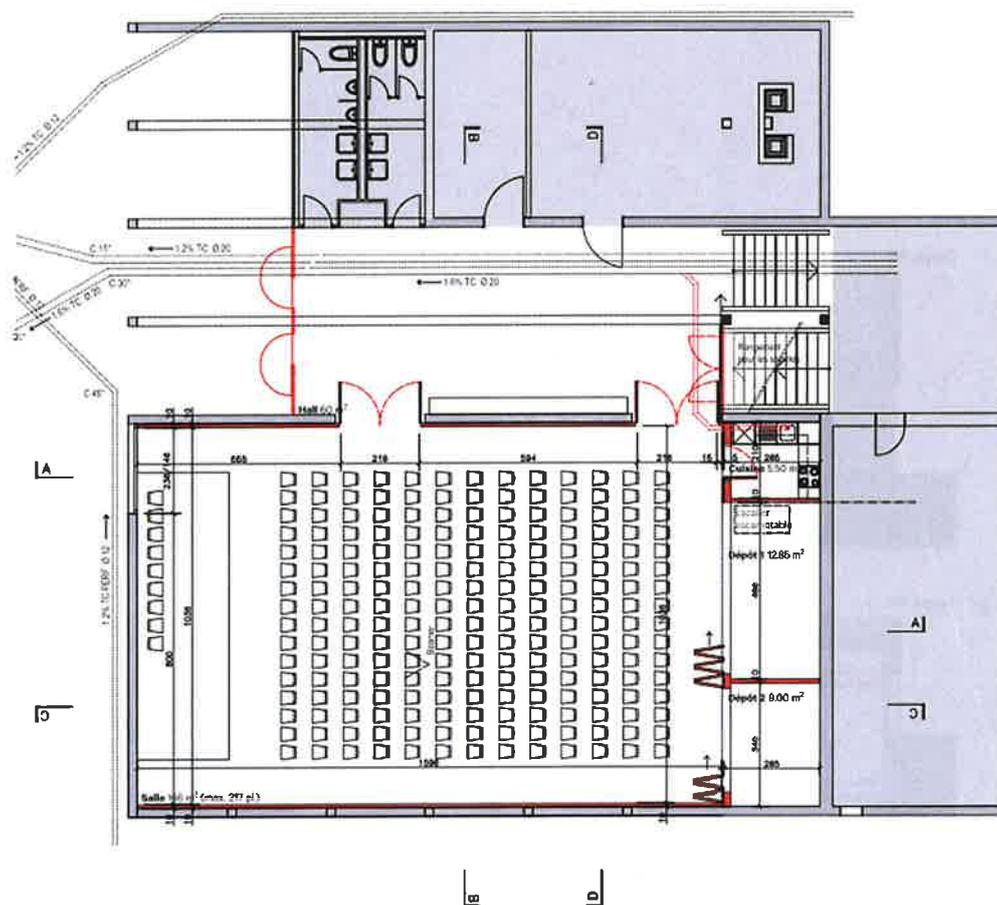
Ventilation

Situation actuelle :

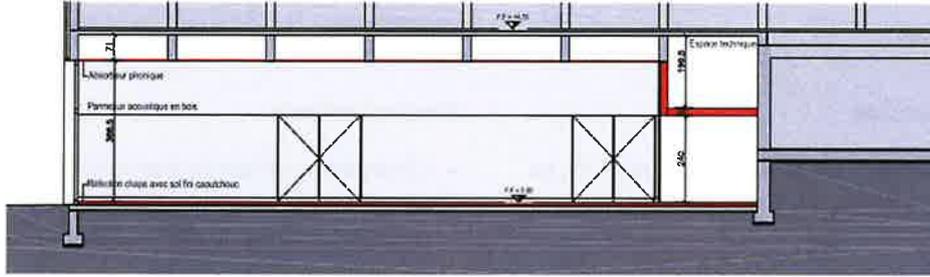
- L'installation existante n'est pas équipée d'un récupérateur de chaleur (non conforme à la loi sur l'énergie), n'a pas de système de régulation et est bruyante en 2ème vitesse.

Solutions proposées :

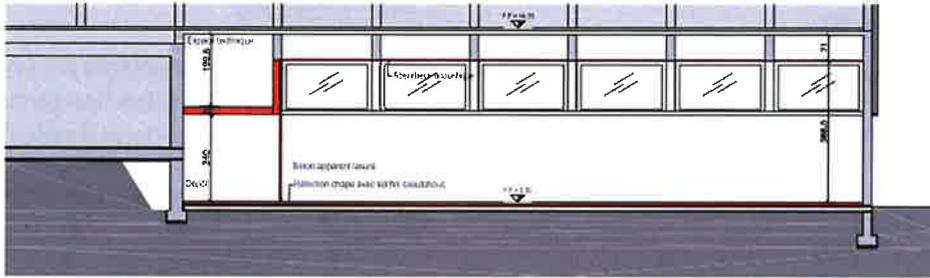
- Remplacer l'installation existante par un monobloc de pulsion / extraction centralisé avec récupération de chaleur (type double flux).
- Nouvelle régulation avec pilotage automatique de débit d'air.
- Entrée et sortie d'air en façade.



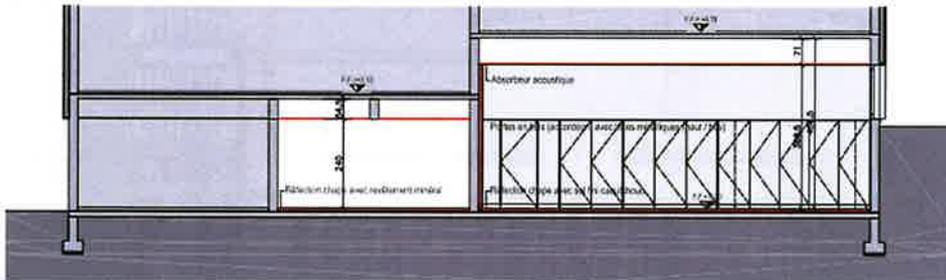
Coupe AA



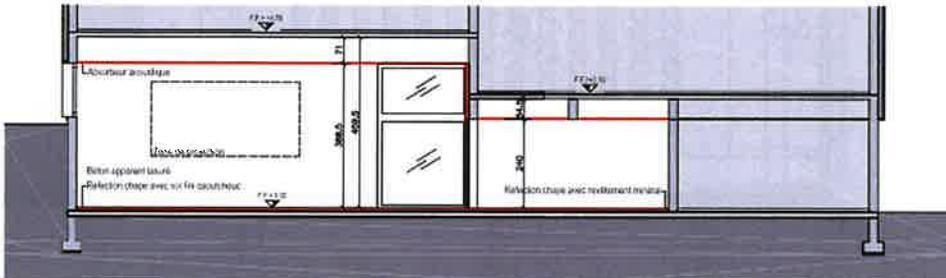
Coupe CC



Coupe BB



Coupe DD



Cloisons pliantes



L'église Kandelaaerkerk à Hardenberg



Absorbants phoniques



Budget

Documents de base :
Plans de l'architecte du 17.03.2019

Devis général du 19.03.2019 - établi avec une exactitude de $\pm 10\%$

| cfc | libellé | renovation salle montants (ttc) | option rénovation hall montants (ttc) | option fenêtres montant (ttc) |
|-----|---|------------------------------------|--|----------------------------------|
| 1 | travaux préparatoires | 15 000 | 4 000 | 2 000 |
| 2 | bâtiment | 444 000 | 52 000 | 19 600 |
| 21 | gros-œuvre (canalisations, paroi / dalle) | 36 500 | | |
| 22 | gros-œuvre (étanchéité, fenêtres, stores) | 32 480 | 7 200 | 17 200 |
| 23 | installation électrique | 23 440 | 3 710 | 1 400 |
| 24 | chauffage, ventilation | 122 500 | 3 000 | |
| 25 | installations sanitaires (cuisine) | 16 000 | | |
| 27 | aménagements intérieurs (portes intérieures) | 33 000 | 16 000 | |
| 28 | aménagements intérieurs (chapes, revêtements) | 108 880 | 18 090 | |
| 29 | honoraires | 71 200 | 4 000 | 1 000 |
| 4 | aménagements extérieurs (clôture) | 8 500 | | |
| 9 | ameublement et décoration | 18 500 | | |
| | TOTAL | 486 000 | 56 000 | 23 000 |